

A.D.A.C. 2016/2017

Espace Multi Culturel
CHARTRETTES

TEL: 06 75 29 66 31

MUSIQUE

Arts plastiques, Origami, Techniques contemporaines, Artisanat textile.....

ASTRONOMIE

<http://www.adac77.free.fr> - adac77@orange.fr

Une adhésion obligatoire par famille

CHARTRETTES	EXTERIEURS
35 €	40 €

EVEIL MUSICAL

Jardin musical (niveau 1) à partir de 3 ans	165 €	225 €
Jardin musical (niveau 2) à partir de 4 ans	165 €	225 €
Pré-solfège avec éveil aux instruments (piano, violon, guitare, harpe) à 5 ans	195 €	255 €

FORMATION MUSICALE

Solfège	215 €	265 €
---------	-------	-------

INSTRUMENTS

Instruments individuels (Piano - Violon - Flute Traversière - Violoncelle - Guitare - Harpe...)		
Instrument individuel + formation musicale (solfège)	600 €	700 €
Instrument seul (uniquement pour les adultes) ...30 minutes	520 €	600 €
Instrument seul (uniquement pour les adultes) ...45 minutes	750 €	900 €
Instrument seul (uniquement pour les adultes)1 heure	970 €	1 140 €
2 ^{ème} Instrument	450 €	540 €
Musique d'Ensemble seule(gratuit pour les élèves inscrits en formation.musicale.) ..	195 €	225 €
30 semaines de cours de septembre à juin + auditions + examens + fêtes		

ARTS PLASTIQUES

ARTS PLASTIQUES (Dessin, Peinture, Diverses autres techniques) Enfants 1H15 de cours.....	210 €	270 €
ARTS PLASTIQUES (Dessin, Peinture, Diverses autres techniques) Adultes 2H de cours	290 €	320 €
AQUARELLES, Collages, Techniques Contemporaines. 2H de cours.....	290 €	320 €
Stage vacances : Encre japonaise, Manga et Origami	50 €	70 €

ASTRONOMIE

Réunion, conférence et observation du ciel

A partir de 11 ans - Adhésion et Assurance comprises http://astro77000.free.fr	50 €	50 €
--	------	------

NOUVEAU

ARTISANAT Textile, Couture,Tricot,Tricotin,Patchwork,Crochet,Tissage,Attra	290 €	320 €
--	-------	-------

A partir du 3ème membre de la famille 10% de réduction sur son activité ; au-delà 15% sur son activité.

L'INSCRIPTION SE FAIT POUR UNE ANNÉE COMPLÈTE

TOTAL €

Toute somme due doit être versée dès l'inscription par chèque à l'ordre de l'A.D.A.C ou au plus tard le 30 septembre 2016. (Possibilité d'échelonner l'encaissement des chèques.)

Sauf maladie nécessitant + 2 mois d'arrêt complet, il ne sera procédé à aucun remboursement.